

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

**28 MAI 2018**  
**20H00**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 28 mai 2018 à l'hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:                   Monsieur Beny Masella, Maire  
                                  Monsieur Dino Mazzone, Conseiller  
                                  Madame Elizabeth Ulin, Conseillère  
                                  Madame Colleen Feeney, Conseillère  
                                  Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présents :         Madame Raffaella Di Stasio, Directrice générale  
                                  Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.  
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Quatorze (14) personnes y assistaient.

**1.     Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité  
#20180528-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20 h 05.

**2.     Accueil des visiteurs**

Le Maire Masella a souligné la présence du lieutenant Fred Jennings du Service de police de la Ville de Montréal (Poste de police de quartier 9).

**3.     Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 28 mai 2018, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité  
#20180528-002

**4.     Approbation des procès-verbaux**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes :

- Séance ordinaire du 30 avril 2018;
- Séance spéciale du 4 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité  
#20180528-003

**5.     Correspondance**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

## **6. Rapport du Maire**

Le Maire Masella a mentionné qu'il a été élu pour siéger au Comité exécutif de l'Union des municipalités du Québec et a expliqué en quoi cet organisme jouait un rôle important dans le monde municipal. Il a souligné que le Premier ministre Couillard a promis que la province allait transférer l'équivalent de 1 % de la taxe de vente du Québec aux municipalités et que les deux autres partis politiques importants avaient appuyé cet engagement. Le Maire a exprimé sa gratitude au Service de police de la Ville de Montréal, dont les agents ont assuré une surveillance plus étroite des comportements dangereux au passage à niveau, ainsi qu'aux contrôleurs routiers de la Société d'assurance automobile du Québec, qui ont fait respecter les restrictions relatives à la circulation des camions qui utilisent Avon Road. Il a souligné que les forces policières ont pris note des préoccupations de la Ville à la suite du combat au couteau qui s'est passé à l'intersection de Northview et Westminster. Enfin, il a annoncé que le prochain Café avec le Maire se tiendrait le 21 juin.

## **7. Première période de questions du public**

À 20 h 10, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général.

John Marrett s'est plaint de l'utilisation des souffleurs de feuilles à Montréal-Ouest. Le Maire a dit qu'ils avaient été bannis depuis 2009, sauf durant deux semaines au printemps et durant un mois à l'automne chaque année. Il a dit au résident d'appeler les agents de la sécurité publique s'il note que cette interdiction n'est pas respectée.

Norbert Bedoucha a souligné l'impact des vibrations générées par les travaux à l'échangeur Turcot et plus particulièrement les dommages causés à un immeuble commercial sur Ronald, Adore Croissants, avec photos à l'appui. Le Maire a dit qu'il n'était pas au courant de cette situation. Le Conseiller Mazzone a expliqué que la Ville ne pouvait pas être tenue responsable d'une situation problématique qui découle des travaux faits par un entrepreneur sélectionné par le ministère des Transports du Québec. Pour avoir des réponses sur ces questions, le Maire a ajouté que le comité de bon voisinage dirigé par le MTQ serait l'instance appropriée. Comme le résident expliqua que le propriétaire de cet immeuble a envoyé une lettre au Conseil, le Maire a répondu qu'il était surpris puisque le propriétaire a déjà été son voisin et qu'il saurait comment le rejoindre.

Philippe Bergeron pour sa part a demandé quelles étaient les intentions du Conseil concernant le parc Dave Reid. La Conseillère Ulin a répondu que la Ville prendra connaissance des résultats du sondage mené sur cette question et qu'elle reviendra avec un plan basé sur les intérêts des résidents. Elle a fait remarquer qu'il y avait cependant certaines contraintes dans ce secteur, comme les conduites souterraines. Le résident a fait valoir que la sécurité était une préoccupation dont il fallait tenir compte.

Louise Chenevert a demandé si la liste des permis qui est faite chaque mois pourrait inclure les permis de coupe d'arbres, avec d'autres informations comme les espèces, par exemple. Le Maire Masella a répondu que c'était un sujet qui pourrait être débattu. La Conseillère Feeney a fait remarquer que ces permis sont émis par l'Inspecteur du bâtiment conformément aux Règlements de la Ville qui sont très sévères.

Suzanne Barwick a mentionné que M. Peter Cooney remerciait le Conseil pour l'aide apportée dans l'initiative mise de l'avant concernant la circulation des camions sur Avon Road.

Dimitri Prassinou voulait savoir quand il y aurait des ralentisseurs au coin de Ballantyne North. Le Maire a répondu qu'il n'y aurait pas de travaux de ce genre avant que des études sur la vitesse de la circulation soient menées, ce qui serait sûrement fait cette année. Le résident a dit déplorer aussi les lacunes dans l'entretien paysager d'un immeuble en particulier. Le Maire a répondu qu'il y verrait.

Cynthia Nichols a parlé d'une plaque qui doit être placée à côté de l'arbre de la paix planté en 2015 à l'église St-Philip. Le Maire a expliqué que l'église pouvait l'installer n'importe où sur sa propriété. La résidente s'est demandé pourquoi elle n'avait pas été invitée à la Fête communautaire de nuit, le Service des loisirs et de la culture lui ayant expliqué que c'était parce qu'elle ne représentait pas une organisation, ce sur quoi elle n'est pas d'accord puisque son projet de jardin de la paix rassemble plusieurs personnes. La Conseillère Ulin a expliqué que cet événement ciblait les organisations de Montréal-Ouest comme les bénévoles à la bibliothèque ou les scouts et les guides et non du travail bénévole individuel ou des projets commerciaux ou autres initiatives.

La première période de questions prit fin à 20 h 35.

## **8. Contrats et greffe**

**a) Entente inter-municipale concernant un mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat d'assurances de dommages et l'embauche d'un consultant et gestionnaire de risques**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19), une municipalité peut conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services

ATTENDU que la Ville a conclu, en 2014, une entente avec d'autres municipalités de l'Île de Montréal pour former le regroupement d'achat nommé « Regroupement municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques » et que cette entente vient à échéance le 1er janvier 2019;

ATTENDU qu'il est opportun de conclure une nouvelle entente avec les municipalités membres de ce regroupement pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville adhère au Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques.

2) Que le Conseil désigne l'UMQ pour agir à titre de mandataire afin de procéder à la demande commune de soumissions et à octroyer un contrat au nom de la Ville pour l'achat d'assurances de dommages et pour l'obtention de services de consultant et de gestionnaire de risques.

3) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « Entente du Regroupement municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2019-2023 ».

Adoptée à l'unanimité  
#20180528-004

**9. Administration et finances**

**a) Approbation des déboursés – 25 avril au 18 mai 2018**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

Que la liste des comptes payables pour la période du 25 avril au 18 mai totalisant 489 585,09 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité  
#20180528-005

**b) Délégation de pouvoirs pour le mois de mai 2018**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du Règlement n° 2005-002 pour le mois de mai 2018.

Adoptée à l'unanimité  
#20180528-006

**10. Service d'urbanisme**

**a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 23 mai 2018.

2) D'approuver, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, aux conditions posées par le CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet	Recommandation du CCU
459 Westminster N. 215 Wolseley N.	remplacement de la porte avant remplacement de deux fenêtres sur la façade avant	tel que présenté; avec conditions;
5 Crestwood	reconstruction et rallonge de la terrasse et du patio sur le côté, enlèvement de la remise de jardin à l'arrière	tel que présenté; avec conditions;
308 Strathearn N. 216 Ballantyne N.	remplacement de deux portes arrière remplacement de la porte de garage et de la porte de côté, ajout d'une fenêtre au garage détaché, remplacement d'une fenêtre à l'avant au rez-de-chaussée, élargissement d'une fenêtre à l'arrière au rez-de-chaussée, remplacement d'une fenêtre par une porte patio sur le côté, remplacement de deux fenêtres et d'une porte par une fenêtre à 3 panneaux et boucher une porte et une fenêtre	avec conditions; avec conditions;
164 Brock N.	remplacement de six fenêtres et une porte à l'arrière	tel que présenté;
350 Ballantyne N.	remplacement des soffites, du fascia et de la porte de garage et de la porte de côté	tel que présenté;
14 Brock N.	construction d'une voie d'accès (escalier et paliers)	tel que présenté;
160 Ballantyne N.	reconstruction de l'escalier de l'entrée principale et remplacement de pierres (entrée sur Nelson), reconstruction et rallonge des dalles de béton de l'entrée secondaire (entrée sur Ballantyne), remplacement de la partie inférieure du cadrage des fenêtres de sous-sol	tel que présenté;
220 Strathearn N. 132 Brock N.	modification de la terrasse arrière remplacement du toit métallique des auvents à l'avant, à l'arrière et sur le côté, et remplacement du fascia	tel que présenté; tel que présenté;
260 Brock N.	installation de soffites et remplacement du fascia et des gouttières, et remplacement des lucarnes du mur latéral par un revêtement d'aluminium	avec conditions;
27 Milner	remplacement d'une fenêtre au rez-de-chaussée	tel que présenté.

3) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
201 Brock N.	construction d'une rallonge au rez-de-chaussée, démolition de la véranda du deuxième étage et construction d'une terrasse dans l'arrière-cour.

4) De refuser les plans et projets suivants, d'après les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
260 Brock N.	recouvrement en aluminium de toutes les garnitures en bois de la lucarne principale à l'avant.

Adoptée à l'unanimité  
#20180528-007

**b) Demande de dérogation mineure – 246 Sheraton**

*NOTE* La Conseillère Colleen Feeney a résumé les questions entourant le sujet suivant. Elle a aussi mentionné que le sujet avait été annoncé dans un journal et qu'aucun commentaire n'avait été reçu depuis (et aucun non plus après ces explications).

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

De refuser les plans et la demande soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 18 avril 2018 concernant une dérogation à l'article 5.2.1.1 et au paragraphe 5.3 de l'article 5.2.3 du Règlement de zonage, quant au bâtiment situé au 246 Sheraton dans la zone RA-3.

Adoptée à l'unanimité  
#20180528-008

**11. Travaux publics**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**12. Ressources humaines**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**13. Nominations**

**a) Municipalité Amie des Aînés – Comité de pilotage**

aînés dans la communauté, et dans cet esprit est intéressée à obtenir la certification de Municipalité amie des aînés (MADA):

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest constitue un comité de pilotage du processus requis en vue d'obtenir sa certification comme MADA.
- 2) Que la Conseillère Colleen Feeney soit nommée présidente de ce comité et Conseillère responsable du dossier des aînés.
- 3) Que Madame Marian Scully, cadre au service des loisirs, soit nommée représentante de l'administration municipale.
- 4) Que soient nommés les membres suivants du comité à titre de représentants des aînés de Montréal-Ouest: Fred Braman, Joan Foster, Rosalind Knitter et Ron Smith
- 5) Que soient nommés les membres suivants du comité à titre de représentants des organisations ayant un rôle auprès des aînés de Montréal-Ouest: Karin Derouaux, Stéphanie Dupont, Zelda Freitas, Sheri McLeod et Tracie Swim.

Adoptée à l'unanimité  
#20180528-009

**b) Politique municipale de la famille – responsable des questions familiales**

ATTENDU que la Ville est intéressée à élaborer une politique municipale destinée aux familles de Montréal-Ouest, et désire à cet égard obtenir l'assistance du Ministère de la Famille du Québec;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que la Conseillère Colleen Feeney soit nommée Responsable des questions familiales.

Adoptée à l'unanimité  
#20180528-010

**14. Rapports des conseillers**

**a) Siège Numéro 1**

Dino Mazzone, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

**b) Siège Numéro 2**

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

**c) Siège Numéro 3**

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

**d) Siège Numéro 4**

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

**15. Dépôt de documents**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**17. Seconde période de questions du public**

À 21 h15, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Louise Chenevert a de nouveau demandé s'il était possible d'avoir une liste de permis de coupe d'arbres. La Conseillère Feeney lui a répondu qu'elle reviendrait sur cette question. La résidente a demandé si on avait téléphoné à Bell Canada au sujet des quelques arbres qui sont tombés près de chez elle. Le Maire a répondu qu'il s'informerait.

Harold Knowles a demandé quel était l'avantage de se joindre à l'UMQ pour acheter de l'assurance avec d'autres municipalités. Le Maire a répondu que c'est la façon de faire depuis la scission, c'est-à-dire passer par des ententes intermunicipales renouvelables aux cinq ans. Le résident se demande si c'est vraiment à l'avantage de Montréal-Ouest. Invité par le Maire à répondre, le Greffier a expliqué que même si l'objectif est d'obtenir de meilleurs prix en augmentant le bassin pour les assureurs, les polices sont conçues de façon à respecter les caractéristiques de chaque municipalité membre, comme les montants des franchises et des primes qui diffèrent et qui sont adaptés à l'historique de réclamations de chaque municipalité.

Cynthia Nichols a posé une question sur le nouveau Comité pour les aînés. La Conseillère Feeney a résumé comment il fonctionnerait. La résidente a aussi voulu savoir ce qu'elle pouvait faire pour que son projet soit reconnu comme un organisme communautaire. La Conseillère Ulin a répondu qu'elle verrait avec le Service des loisirs et de la culture.

**18. Levée de la séance**

À 21 h 25, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
#20180528-011

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

*Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées  
aux archives municipales dans le dossier Archives -20180528*